

LUNDI, 22 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

La Vallée de l'Ottawa est entrée aujourd'hui dans sa cinquante année d'existence.

Les conservateurs de Québec et de Montréal se proposent d'offrir un banquet à l'honorable M. Taitton, à l'ouverture de la session.

Dans notre rapport du banquet Chapleau, nous avons omis de mentionner les quatre vice-présidents. Ces messieurs étaient M. George Philbert, M. Dawson, E. Morel et William Stewart.

Le clergé de Sherbrooke vient d'opérer le recensement de la ville et est arrivé à établir que la population catholique de Sherbrooke s'élevait à 5,954 âmes.

On lit dans le Citizen: Si le Witness est, comme il le prétend, "le seul journal religieux dans Montréal," ses nouvelles sont très souvent aussi dépourvues de la vérité qu'il est possible.

On nous écrit de Montréal que l'hon. M. Mercier a reçu de son Eminence le cardinal Rampolla, secrétaire du Pape, une lettre disant que le Saint-Père a décidé dans l'affaire des Jésuites, que les trois quarts des \$400,000 votés par la Législature de Québec iraient aux Jésuites et l'autre quart à Son Eminence le Cardinal Taschereau et à l'Université Laval.

On nous écrit de Montréal que l'hon. M. Mercier a reçu de son Eminence le cardinal Rampolla, secrétaire du Pape, une lettre disant que le Saint-Père a décidé dans l'affaire des Jésuites, que les trois quarts des \$400,000 votés par la Législature de Québec iraient aux Jésuites et l'autre quart à Son Eminence le Cardinal Taschereau et à l'Université Laval.

L'ELECTION DE SHELBOURNE

L'élection d'un candidat pour la représentation de Shelbourne, Nouvelle-Ecosse, à la Chambre des Communes en remplacement du Major Général Laurie, dont l'élection a été annulée, a lieu aujourd'hui.

C'est les divers changements électoraux qui ont pris place dans ce comté depuis la Confédération en 1867.—Election générale, Thomas Coffin, libéral, élu par acclamation et de nouveau réélu en 1872 et 1874. Election générale de 1878, M. Coffin, 198 votes; M. R. W. Freeman, 899; M. Thomas Robertson, 996; majorité de ce dernier 67.

Election générale 1882, M. Thomas Robertson, 912; M. N. F. White, conservateur, 775; majorité pour Robertson, 137. Aux élections générales de 1887, M. Thomas Robertson fut élu contre le Major-Général Laurie par une majorité de 34, la vote étant Robertson, 1,194; Laurie, 1,160.

L'élection de M. Robertson ayant été annulée pour corruption par des agents, une nouvelle élection eut lieu et M. le Major Laurie fut élu par huit voix de majorité.

Demain nous connaîtrons le résultat de la lutte d'aujourd'hui.

L'OUVRIER ET LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

C'était un lundi matin, Max et Jean-Baptiste, deux terrassiers, se rendaient ensemble au travail.

Max avait passé le dimanche à boire et à jouer, aussi sa tête était pesante, ses yeux alourdis, sa démarche mal assurée.

Jean-Baptiste au contraire était frais et dispos, gai comme le premier rayon de soleil du matin; il avait au milieu de sa famille passé tout le temps qu'il n'avait pas donné à Dieu.

A six heures du matin, plusieurs rpsent encore et facilement vient au travailleur matinal la tentation de se plaindre de son sort.

—Tiens, Jean-Baptiste, dit-il soudainement, au moment où ils longeaient une maison d'ass z riche apparence, j'enrage tous les fois que je passe ici. Il y a là-dedans un homme qui ne fait rien et qui vit à gogo, et à nous, il faut chaque jour travailler, suer, souffrir!

Jean-Baptiste se regarda du coin de l'œil: sans doute encore, le fruit du sermon d'hier, lui répondit-il.

—Oh! je le sais; aussi ce que je voulais dire, c'est là ce que tu auras lu dans ton journal d'hier!

—Précisément! on y prouve clairement que tous les propriétaires sucent le sang de l'ouvrier et spéculent sur nos sueurs. Ah! le jour viendra où nous prendrons notre revanche!

—Et comment? voyons, Max, comment?

—En abolissant toute propriété.

—Dis donc plutôt en devenant propriétaires à notre tour.

Et Jean-Baptiste qui savait fort bien son catéchisme et qui, en plus, avait lu une foule de livres curieux le soir à la veillée ou le dimanche après-midi, établit le droit de propriété sur des arguments sans réplique. Nous demandons à nos lecteurs la permission de les résumer: ils y perdront certaines allusions fines et certains arguments ad hominem frappants. Ils pourront s'en consoler, en les faisant eux-mêmes.

Jean-Baptiste montra d'abord à son ami comment non-seulement l'homme, mais tous les êtres vivants tiennent à posséder et possèdent. Est-ce que l'hirondelle n'occupe pas son nid? est-ce que le loup n'emporte pas sa proie?

Parmi les hommes, qui vit jamais même un sauvage cout ster à un autre le buffle tombé sous sa flèche? et, s'il en est ainsi, parmi les peaux-rouges, n'est-ce pas un fait évident que la civilisation augmente l'instinct de la propriété, au point d'avancer avec lui et de reculer avec lui.

Ce fait, que Max ne put contester, Jean-Baptiste n'eut pas de peine à le légitimer par de bons et solides arguments.

Et bien, lui dit-il en substance, voudrais-tu dire que tous les hommes ont tort que tu ne le pourrais pas. Ton bon sens t'en empêcherait. Vois plutôt, tu l'appartiens; ton esprit est tien, tes bras sont tiens, tes mains sont tiennes. Tien aussi et exclusivement tien est ton travail. C'est pour cela que tu peux le vendre, l'échanger ou le refuser à volonté. Et ce qui est vrai de toi, l'est de moi, l'est de tous.

Comment alors oserais-tu dire que le fruit de notre travail ne nous appartient pas. Je voudrais voir ce soir l'un de ces flâneurs, qui n'ont jamais de travail, pa ce qu'ils ne cherchent pas, venir te demander à partager avec toi la piastre et demie pour laquelle tu auras sué tout le jour. Tu lui en donnerais une leçon. Allons, sois sérieux, répondit Max, c'est bien de cela qu'il s'agit; que toi ou moi puissions, sans consulter le voisin, donner du pain à nos femmes et à nos enfants, personne ne le nie; mais ces riches ont non-seulement ce qu'ils gagnent, mais beaucoup plus; ils ont bien trop.

—Qu'ils aient plus qu'ils ne gagnent actuellement, c'est vrai; si je n'en plus ce qu'ils gagnent autrefois et ce qu'ils ont économisé. Entre nous, Max, combien te restent-il des neuf piastres d' samedi?

—Rien, ou plutôt, de dix piastres de dette; je les perdis hier.

—Et bien, si, au lieu de jouer et de boire, tu avais simplement donné à ta femme ce qui lui était nécessaire pour elle et tes deux enfants, combien te serait-il resté?

—Au moins trois piastres, car ma femme est économe.

—C'est juste que je te sauve moi-même et ce que je dépose chaque semaine à la Banque d'Épargne. Et déjà, je puis te le dire, nous avons amassé ainsi un joli montant.

Maintenant, Max, si tu accordes ce que nous gagnons par le travail est à nous, tu ne ateras pas que ce qu'on garde en se privant le soir aussi. C'est précisément ce qu'on fait non pas tous, car il y a eu des voleurs, mais presque tous ceux qui sont riches. Ils ont travaillé comme nous, plus que nous quelques-uns, ils ont économisé et aujourd'hui les centus sont devenus des piastres et les piastres ont fait tout boude de noiges. J'es-père bien que sinon moi, du moins mes enfants auront la même bonne fortune. Je te connaîtrais mal, Max, si tu n'en faisais rien!

Max ne dit rien; mais ce jour-là, il fut pensif et piocha avec courage.

CATHOLICUS.

COMTE D'OTTAWA

Conspiration de M. Rochoon.

L'ENQUÊTE TOUCHE A SA FIN

M. St. Jean, Préfontaine et D. Richer sont appelés.

Aylmer, 20 octobre 1888.

Cinq témoins ont été entendus dans la journée de samedi.

M. Narcisse Gagnon, de Hull, dit avoir reçu \$15 de M. Drouin pour tenir un comté dans sa maison; il n'a pas tenu ce comté chez lui, mais à la P-tite Ferme.

M. Gagnon, charretier, dit avoir été employé pendant une quinzaine de jours pour conduire des orateurs ou agents d'élection, et il ne se rappelle pas le montant exact qu'il a gagné. Le témoin a mis ses voitures gratuitement à la disposition des amis de M. Rochoon, le jour de la votation.

M. Théophile Vian, marchand de chaussures, de Hull, a été chargé par l'officier-rapporteur pour aller porter les boîtes aux bulletins dans la Gaule.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur. M. Mousseau avait dit au témoin de porter cette boîte chez M. le Dr. St. Paul, à Kazubazua, et que ce devait être M. J. B. Charle-son qui agirait comme sous-officier-rapporteur.

Qui sait si je ne rencontrerai pas demain Sa Majesté incognito aussi grand que César. (César Auguste à quatre pattes)—qui a régné sur le monde quelques années après la mort du ' fils du charpentier? On peut s'attendre à tout ap'ès tant de surprises, même à voir M. Mar-san ou quelque autre compe dou-ble d'hermine avec un bonnet qui contrefait assez bien le bonnet de docteur. Et moi qui préche à mes enfants le respect de l'hermine com-me celui de la pourpre, je ne vou-drais pas avoir une attitude légère en face de ces deux majestés.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres — spécialement pour ne point écrire dans une langue où je vois que l'on déraisonne trop facile-ment depuis quelques jours, et pour ne point parler de nos affaires à un certain public qui n'a pas à les hon-neur et qui devrait tenir à l'hon-neur d'y être étranger, je retournerai à mon carnet où je me contenterai d'écrire le langage des Enfants des Gé-nies modernes, lesquels se font pour moi seul et mes enfants, et n'aparaitront que lorsque la conscience publique les réclamera trop haut.

Ave Caesar! Monturi le S. Jul. ni "Poist d'Onon".

Primrose Hill 20 octobre 1888.

M. Paul Thomas De-jardins dit qu'il est propriétaire de la maison où M. Mousseau avait établi son bureau pendant l'élection. Le té-moin ne connaît rien des agisse-ments de M. Mousseau, ni de la boîte d'Aylwin.

M. Moise Carrière, de Bucking-ham, est ensuite examiné et dit n'avoir pris aucune part à l'élection et ne rien en connaître.

La séance de l'après-midi est em-ployée à recevoir le témoignage de M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur, et de M. Desrochers qui dépose devant le porteur pas de nom de sous-officier-rapporteur.

Une carte topographique et les plans et spécifications seront publiés pour l'examen qu'on en voudra faire, à ce bureau et à celui du Gardo-Balais de Galop, le 27 et 28 octobre prochains, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Une carte topographique et les plans et spécifications seront publiés pour l'examen qu'on en voudra faire, à ce bureau et à celui du Gardo-Balais de Galop, le 27 et 28 octobre prochains, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant pour endos: "Soumis-sions pour les Canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Ét et de l'Ont., le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures, et après M. A. B. J. le 30 octobre prochain, de 10 heures à 4 heures.

119 RUE RIDEAU

POÈLES DE PASSAGE, POÈLES DE SALLES À DINER, POÈLES DE MAGASIN EN GRANDE VARIÉTÉ, POÈLES À CHARBON, CHAUDIÈRES À CHARBON, ZINC, MINE, VERNIS À TUYAUX, EN GROS ET EN DETAIL.

E. G. LAVERDURE & CIE.

CHAS. J. BOTT,

P. S.—Cet offre n'aura de durée que pendant quinze jours.

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames, Gants de Kid pour Dames, Gants de Kid pour Dames.

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid blancs, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

JOS. FORTIER

ÉPICURIEN EN GENERAL

Constantement au magasin les épicerias, thés et cafés toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le s'a gnie compte sur l'encouragement du p